



Sainte-Livrade

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal

La mise en œuvre et le suivi des procédures électorales et réglementaires" du vendredi 5 juin 2026 17:00

En exercice : 11

Présents : 8

Excusés : 3

Absents : 0

Date de la convocation :

01/06/2026

Président de séance :

Madame Rachel TRILHE

Secrétaire de séance :

Michel MORICE

Rapporteur :

Madame Rachel TRILHE

N° interne de l'acte :

2026-28

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire :

10 juin 2026

Transmis au contrôle de

légalité le : 09 juin 2026

Publié le : 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Rachel TRILHE, Maire.

Membres présents :

Marie BARRERE, Michel MORICE, Rachel TRILHE, Cédric FOURCASSIER, Frédéric GOUBIER, Anne COSTES, Cédric JAEN, Christine FABREGUE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Émilie CELLA (donne pouvoir à : Cédric JAEN), Charlene BIGNERES (donne pouvoir à : Rachel TRILHE), Jacques LARRUE (donne pouvoir à : Cédric FOURCASSIER)

Membres Absents :

Numéro de l'acte interne : **2026-28**

Objet : Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Madame le Maire rappelle que :

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la Commission est composée :

- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les Communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 30 mai 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide :

- De transmettre au directeur régional des finances publiques la liste des 24 contribuables suivant :

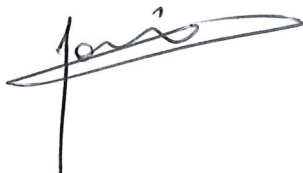
Mr Luc CHUDANT
Mr Sylvain ORFILA
Mr Claude PROCHERON
Mme Céline QUAILLET
Mme Marie-Hélène GULKASCHIAN
Mme Émilie FOURCASSIER
Mme Solange LECHE
Mr William BERCIER
Mme Sylviane COUTTENIER
Mr Olivier CORNIC
Mme Sarah LE CALVEZ
Mr Jean-Paul MELAC

Mme Corinne COSTES
Mr Gilles GONZALEZ
M. Roger VIDOTTO
Mr Christophe COSTES
Mr Patrick COUTTENIER
Mme Monique DAVID
Mme Christine CHUDANT
Mr Alain MARTINS
Mr Laurent TREMOULET
Mme Angélique FOURCASSIER
Mme Aurélie LEVEZOU
Mr Fabien FERRADOU

Résultats de vote : Pour : 8, Contre : 2 , Abstentions : 1

Adopté

Le Secrétaire de séance,
Michel MORICE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Rachel TRILHE, Maire



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Commune de

SAINTE-LIVRADE

Par délibération n° 2026-28 en date du 05/06/26, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	Mr COUTTENIER	Patrick	29/06/1964	160 Rte de l'Aulan	
2	Mr MELAC	Jean-Paul	08/12/1955	32 Chemin du Gouchet	
3	Mr PORCHERON X	Claude	28/02/1943	401 Rte de l'Aulan	
4	Mme DAVID	Monique	05/04/1957	989 Rte des Etangs	
5	Mr COSTES	Christophe	11/12/1964	1333 Chemin des Vieilles-Moulins	
6	Mme GULKASCHIAN	Marie-Hélène	14/04/1968	145 Rte de la Paquevère	
7	Mr GONZALES	Gilles	13/06/1958	1810 Rte de l'Aulan	
8	Mme CHUDANT	Christine	21/01/1965	574 Chemin du Césé	
9	Mr TREMOULET	Laurent	08/08/1983	36 place St Vital	
10	Mme LEVEZOU	Aurélien	05/05/1986	680 Chemin du Césé	
11	Mr FERRADOU	Fabien	22/05/1984	680 Chemin du Césé	

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	Mr CHODANT	Luc	12/12/1965	574 Chemin du Céré	
13	Mme COSTES	Corinne	02/11/1970	1333 Chemin des Vieux Noctins	
14	Mr ORFILA	Sylvain	16/09/1983	700 Rte des Lagueres	
15	Mme GUAÏLLET	Celine	27/11/1979	1520 Rte de l'Autor	
16	Mr BERCIER	William	12/09/1994	301 Rte des Lagueres	
17	Mr VIDOTTO	Roger	03/01/1950	458 Rte du Sallan	
18	Mme LECHE	Solange	27/06/1968	150 chemin du Céré	
19	Mme FOURCASSIER	Emilie	12/12/1983	329 chemin du Couchet	
20	Mr MARTINS	Alain	04/06/1949	900 route du Sallan	
21	Mme FOURCASSIER	Angelique	06/06/1981	701 chemin du Couchet	
22	Mme COUTTENVIER	Sylviane	02/05/1964	160 Rte de l'Autor	
23	Mr CORNIC	Olivier	20/01/1969	980 Rte des Etangs	
24	Mme LE CALVET	Sarah	07/08/1980	210 Chemin de Cazimont	
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	TRILHE	Rachel	trilhe.rachel@gmail.com	06 22 41 13 32
	GROTTO	Celine	mairie.sst.linacde@orange.fr	05 61 85 64 90